

LE BICE ET LE PROGRAMME DE PROTECTION ET DE REINSERTION DES MINEURS ISOLÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Beaucoup de mineurs victimes de la traite ou de migrations à risques sont déplacés entre les pays de l'Afrique de l'Ouest. La plupart se trouvent en situation difficile, sans moyens pour retrouver leurs familles et rentrer dans leur pays. Le Bice participe activement au PAO, Programme Afrique de l'Ouest, initié en 2002 et 2003 pour favoriser la protection et la réinsertion sociale et professionnelle de ces mineurs. Les participants (12 Etats, ONG, OI, médias) développent des mécanismes de coopération transnationaux pour une meilleure prise en charge de ces jeunes.

Le PAO travaille à trois niveaux, indissociables les uns des autres :

1/ Au niveau des Etats : bonne gouvernance et responsabilisation

Il contribue à faire de la protection et de la prise en charge des enfants isolés une priorité pour les autorités locales de la protection de l'enfance.

Il initie des collaborations inter-Etats pour l'identification, la réinsertion et le suivi des mineurs et veille à ce que les enfants soient remis aux autorités compétentes, avec les documents administratifs nécessaires.

Un cadre de coopération national permet une collaboration entre les ONG et les Etats pour la prise en charge et la réinsertion des enfants isolés.

2/ Au niveau des professionnels de l'enfance sur le terrain : travail en réseau

Il y a un coordinateur du PAO dans chaque pays.

Un réseau national et transnational de collaboration durable permet l'identification, l'accueil et la protection, le retour et le suivi personnalisé de la réinsertion sociale et professionnelle des enfants ou des jeunes identifiés par le PAO. En Côte d'Ivoire, par exemple, l'UNICEF prend en charge financièrement la plupart des enfants victimes de traite accueillis au centre sauvetage du Bice ; Save the Children UK et le CICR nous appuient dans la recherche de familles à l'échelle internationale.

Une méthodologie commune aux 12 pays pour la prise en charge des enfants victimes de la traite et autres exploitations est développée. Elle donnera lieu à la diffusion d'une « boîte à outils » méthodologique.

3/ Au niveau des bénéficiaires et de leurs familles: prise en charge, réinsertion, développement et suivi

Le Bice a constaté que la simple existence du PAO a créé chez la plupart des enfants victimes de traite et ou en situation de migration un grand espoir de pouvoir regagner un jour leurs familles respectives. La réinsertion commence alors.

- a. L'identification et la prise en charge temporaire dans les centres d'accueil
- b. Le soutien psychosocial, sanitaire et matériel
- c. La recherche de la famille d'origine et son évaluation (travail social transnational)

Recherche de famille dans les pays membres du PAO

A l'issue d'une séance d'écoute approfondie de l'enfant, l'équipe d'encadrement parvient à recueillir des informations sur lui et sur ses parents. Ces informations sont immédiatement consignées dans une fiche d'écoute qui permet de relever l'identité, la fonction et la position géographique des parents. A cela, nous ajoutons la photo de l'enfant qui peut être entière ou en format portrait. Sur la base de ces informations, l'équipe

d'encadrement se rend sur le terrain (sans l'enfant) dans l'espoir de pouvoir repérer la famille. Au cas où les informations recueillies ne facilitent pas la recherche, l'équipe d'encadrement utilise d'autres moyens, tels que les radios de proximité (un exemple : 10 radios de proximité issues des 10 communes de la ville d'Abidjan ont initié des émissions, qui ont par ailleurs permis de repérer une vingtaine de cas d'abus), ou même parfois l'aide de l'imam d'une mosquée pour un enfant dont les parents sont musulmans. On recourt souvent à la télévision pour les enfants frappés de surdité, ceux qui ont 2 à 4 ans et sont trop petits pour donner des informations correctes sur l'identité de leurs parents, et ceux dont les informations ne concordent nullement sur le terrain.

Une fois la famille retrouvée, une première médiation est entamée en vue de connaître les raisons de la séparation tout en tentant de remettre la famille en confiance.

d. La préparation au retour volontaire assisté

e. La réintégration dans le pays d'origine (si possible)

f. L'élaboration d'un projet de réinsertion individuel : (Re)scolarisation, notamment pour les plus jeunes : le PAO prend en charge les frais d'écolage des enfants pour deux ans au maximum, pendant lesquels il soutient les familles afin d'augmenter leurs capacités économiques en vue de l'éducation de leurs enfants. Et pour les plus grands, formation professionnelle ou développement d'activités génératrices de revenus selon les besoins : menuiserie sur bois ou métallique, teinturerie ; maraîchage, élevage, embouche bovine et ovine ; petit commerce (par ex. vente de pagnes) et commerce ambulancier ; travail de chauffeur, vulcanisation...

Le programme cherche à diversifier et élargir l'offre des projets de réinsertion.

g. La mise en oeuvre de projets individuels contribuant à l'amélioration du niveau de vie des bénéficiaires et de leurs familles. Les enfants participent eux-mêmes à la recherche de solutions individuelles par le biais d'un dialogue avec des travailleurs sociaux et en associant leurs familles.

h. Le suivi des enfants et de leur environnement relationnel : chaque enfant réinséré est suivi par le programme au minimum 2 ans pour prévenir les risques de re-départ.

Le projet se veut ainsi proche des populations et vise à promouvoir le développement communautaire. Cela favorise la durabilité des réinsertions effectuées. Les communautés « de départ » des enfants sont sensibilisées aux dangers de la traite et de la migration précoce des enfants, ce qui contribue à réduire le phénomène.

Vision et perspectives du programme

Fin 2010, **1000** enfants avaient été identifiés, pris en charge et réinsérés dans leurs familles par le Programme.

Malgré les nombreuses difficultés, **12 pays d'Afrique de l'Ouest coopèrent entre eux pour l'identification, la protection, la réintégration et le suivi des enfants en situation difficile, en utilisant des outils méthodologiques et pratiques communs.** L'harmonisation des procédures dans le domaine de la protection au niveau transnational est améliorée dans les pays membres.

L'Afrique de l'Ouest est considérée comme un modèle (diffusable) d'un réseau régional de protection de l'enfance dans lequel les acteurs étatiques, non-étatiques et internationaux travaillent en réseau et en synergie pour une plus grande efficacité de la prise en charge des enfants en situation difficile.

Antennes locales du Bice :

Bice Côte d'Ivoire, Abidjan

Bice Mali, Bamako

Bice Togo, Lomé